1. Programme régional océanien de l'environnement

En 1993, les dirigeants du Pacifique se sont rassemblés afin de créer officiellement le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), et de confirmer son secrétariat comme la principale organisation intergouvernementale du Pacifique, chargée de soutenir les travaux des Membres visant à faire face aux défis liés à la gestion de l'environnement de la région.

Le PROE est un partenariat de 26 membres[1] réparti sur plusieurs milliers de kilomètres d'océan mais qui partage des éléments culturels, historiques et environnementaux communs.

Pendant des milliers d'années, la survie des peuples de la région du Pacifique s'est basée sur de vastes ressources naturelles. Ils s'appuient sur l'environnement marin duquel ils dépendent pour la nourriture, le transport, les pratiques traditionnelles et les opportunités économiques. Les terres et les forêts des îles du Pacifique ont nourri leurs habitants en leur procurant de la nourriture, du carburant et un refuge. Les cultures indigènes et leurs traditions ont développé un riche héritage de responsabilité du capital naturel, de pratiques de gestion traditionnelles, et de connaissances sur de nombreuses générations.

Il y a également eu une longue histoire de modification de l'écosystème et d'extinction de certaines espèces à travers le Pacifique ; les pressions de développement modernes n'ont fait qu'accroître cette tendance. Alors que le changement climatique est au premier rang des préoccupations régionales, les problèmes persistants de la pollution et des déchets, des changements dans l'utilisation des terres tels que la déforestation qui peut miner le développement durable à long terme, la croissance de la population ainsi que l'épuisement des ressources marines continuent de menacer la viabilité à long terme des économiques insulaires.

Le développement doit reposer sur des approches axées sur l'écosystème si les sociétés insulaires du Pacifique veulent pouvoir créer un certain équilibre entre les aspirations des sociétés et la durabilité des services de l'écosystème sur lequel elles s'appuient. Pareillement, un changement comportemental est nécessaire afin de traiter certaines questions telles que la gestion des déchets et le contrôle de la pollution.

Les dirigeants du Pacifique ont fait preuve d'une grande clairvoyance en établissant le mandat du PROE qui vise à « promouvoir la coopération dans la région Pacifique et de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures ». Le secrétariat du PROE s'efforce de fournir à nos 21 Membres des îles du Pacifique un support et des conseils techniques afin de renforcer leurs capacités pour les priorités en matière d'environnement et de développement de la région, ainsi que de promouvoir le développement durable et la coopération dans la région. Le PROE est également membre du Conseil des Organisations Régionales du Pacifique (CORP) et travaille avec ses agences homologues dans le CORP afin de servir les personnes et les gouvernements de la région.

[1] Australie, îles Cook, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Kiribati, îles Marshall, îles Mariannes du Nord, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue, Palaos, Papouasie Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Royaume-Uni, Samoa, Samoa américaines, îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna.

Bien que les Membres du PROE aient réalisés de nombreux progrès afin de traiter les questions liées à l'environnement à travers la région, il reste toutefois d'énormes défis à affronter. Parmi les plus importants, on retiendra les impacts croissants du changement climatique, qui viennent se superposer à et aggraver l'éventail des autres questions liées à la gestion de l'environnement que les Membres des îles du Pacifique considèrent également comme une priorité. Traiter ces questions exigera une approche équilibrée en mesure de fournir des solutions axées sur l'ensemble des secteurs importants. Aujourd'hui plus que jamais, nous attendons de notre partenariat dans le PROE qu'il nous aide à relever ces défis.

Notre vision n'a pas changé depuis celle du Plan stratégique 2011-2015 : « L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

1.1 Développement du Plan stratégique

Le Plan stratégique 2017-2027 s'appuie sur les succès et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2015. Afin de développer ce plan stratégique, le PROE a utilisé les enseignements tirés ainsi qu'un vaste processus de consultation avec les membres, les partenaires et le Secrétariat. Le plan s'est également inspiré des engagements des membres en faveur des orientations stratégiques pour la région fixés dans le Cadre en faveur de l'intégration du Pacifique, des priorités définies par les Orientations de SAMOA[2], des engagements en faveur des Objectifs de développement durable et d'autres engagements importants aux niveaux régional et mondial.

La nécessité de posséder une approche plus intégrée, concentrée et programmatique afin de répondre aux priorités stratégiques fut essentielle pour le développement de ce plan stratégique. Cela améliorera la prestation de services aux Membres et la mise en œuvre des nouveaux rôles du PROE en tant qu'Entité Régionale de Mise en Œuvre pour le Fonds d'adaptation et le Fonds vert pour le climat. Le Centre du pacifique pour le changement climatique qui sera établi au PROE améliorera également la prestation de services à travers la région des îles du Pacifique en tant que centre pour la collaboration et les partenariats, pendant que nous honorons le mandat qui nous a été confié par nos dirigeants du Pacifique sur la gestion de l'environnement et la coordination du changement climatique dans le Pacifique.

2. Valeurs du PROE

Le PROE fait face aux défis environnementaux auxquels le Pacifique est confronté en se basant sur quatre valeurs simples : Ces valeurs guident tous les aspects de notre travail.

Nous accordons de la valeur à l'environnement

Notre plus grande particularité est notre engagement ferme en faveur de la conservation de l'environnement et de la durabilité. Le PROE est conscient du fait que l'environnement garantit les

[2] Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement

moyens de subsistance et le développement à travers le Pacifique de bien des façons - particulièrement en matière de santé, d'économie et de culture. Le PROE lutte en faveur d'une gestion durable de l'environnement et de son réseau complexe d'écosystèmes et de biodiversité afin de veiller à ce qu'il continue de garantir les moyens de subsistances uniques et florissants du Pacifique pour les générations futures. Le PROE encouragera des pratiques durables sur le plan environnemental. Nous développerons notre expertise, partagerons nos connaissances, produirons des résultats pratiques sur le plan environnemental et renforcerons les capacités des Membres des îles du Pacifique pour qu'ils puissent gérer leur environnement, réduire les risques et s'adapter aux changements planétaires négatifs.

Nous accordons de la valeur aux personnes

Le PROE existe dans le but de soutenir les personnes du Pacifique. Notre vision, ainsi que notre approche, sont centrées sur les moyens de subsistance du Pacifique. Le PROE est motivé par les valeurs et les priorités de nos 21 états et territoires insulaires océaniens, tout en tenant compte des différentes priorités liées au genre et à la culture. Nous célébrons la diversité à travers notre large océan et au sein des communautés insulaires et nous nous efforcerons d'accepter la diversité dans nos travaux. Nous parlerons, écouterons et travaillerons ensemble afin de réaliser notre vision.

Nous accordons de la valeur à une prestation de services de haute qualité et ciblée

Le PROE est fier de fournir des bonnes pratiques, des programmes fondés sur des données factuelles afin de répondre aux besoins prioritaires des membres et de développer des approches et des objectifs régionaux communs. Nous travaillerons en équipe, encourageant les partenariats avec les organisations connexes, et nous serons flexibles afin de faire face au changement et d'atteindre des objectifs de haute qualité.

Nous accordons de la valeur à l'intégrité

Le Secrétariat du PROE sera un sage intendant des ressources qui lui seront confiées, il restera impartial et apolitique dans ses interactions avec ses membres et il agira de manière juste et équitable. Nous maintiendrons des standards élevés de conduite éthique.

3. Orientation stratégique

Le Plan stratégique du PROE 2017-2027 :

- Donne la priorité à 4 objectifs régionaux avec des objectifs complémentaires. Mis ensemble, ces objectifs définissent les priorités principales et les orientations du PROE pour les 10 années à venir :
 1. Résistance au changement climatique
 2. Protection de l'écosystème et de la biodiversité
 3. Gestion efficace des déchets
 4. Bonne gouvernance

- Confirme le rôle que le PROE occupe dans la région Pacifique, ainsi que la valeur ajoutée et l'approche que le PROE apportera dans le cadre de ses fonctions.
- Identifie les objectifs organisationnels afin de déterminer comment le Secrétariat renforcera ses politiques, ses procédés et ses capacités afin d'honorer efficacement son mandat.

Diagramme 1 : La contribution des objectifs régionaux en faveur de communautés du Pacifique durables et saines



4. Objectifs régionaux

En tant qu'organisation environnementale régionale intergouvernementale, le rôle du PROE est de faciliter et de mettre en œuvre des activités avec les membres et les partenaires visant à atteindre les objectifs régionaux, nationaux et infranationaux. Le PROE fournira une assistance globale à ses membres à travers des buts et des objectifs environnementaux régionaux convenus qui répondent aux priorités environnementales des membres et aux objectifs de développement durable. Ils seront atteints à travers des approches appropriées aux régions, stratégiques et intersectorielles, parmi lesquelles :

- renforcer les approches au développement durable axées sur l'écosystème
- défense, connaissance et compréhension de l'environnement
- leadership environnemental
- droits en matière d'égalité des sexes et droits de l'homme
- combiner les connaissances traditionnelles aux capacités techniques.

Objectif régional 1. Que les habitants du Pacifique bénéficient[3] d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résistants

Les écosystèmes sains sont à la base du développement durable et de l'adaptation et de la résistance au changement climatique. Les environnements du Pacifique garantissent également d'importants niveaux de biodiversité qui forment une partie de nos écosystèmes importants et garantissent d'importantes économies du tourisme. Dans le cadre de sa vision et de son mandat, le PROE fournit un leadership régional, une orientation technique et sert d'intermédiaire pour que les états membres puissent optimiser la mise en œuvre de plusieurs AME mondiaux et cadres environnementaux régionaux tels que la Convention de Nouméa (ou PROE), le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique et le Cadre pour la conservation de la nature et les zones protégées dans la région des îles du Pacifique.

Objectifs

1.1 Parvenir à disposer d'océans sains et productifs qui garantissent la sécurité alimentaire et le développement durable à travers une gestion et une protection efficaces des écosystèmes marins et côtiers, et à atténuer les effets négatifs sur les activités de pêche afin de garantir que les populations des espèces menacées sont saines.

1.2 Conserver et utiliser de manière durable les écosystèmes côtiers, marins et terrestres ainsi que la biodiversité conformément aux engagements régionaux et internationaux[4].

1.3 Empêcher l'extinction d'espèces menacées et améliorer et soutenir leur statut de conservation.

1.4 Réduire de manière significative l'impact social, économique et écologique des espèces envahissantes sur terre et dans les écosystèmes marins, et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.

Objectif régional 2. Que les communautés du Pacifique bénéficient d'une meilleure résistance au changement climatique

Pour les membres des îles du Pacifique, les coûts économiques, sociaux et environnementaux du changement climatique sont élevés et devraient encore augmenter. En tant que coordinateur principal du changement climatique dans la région, le PROE continue à diriger la réponse de la région aux impacts du climat. Le PROE encourage l'intégration de l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe en renforçant la capacité au sein d'une approche axée sur l'écosystème. Le PROE est un intermédiaire fondamental pour que nos membres puissent faire bon usage du CCNUCC ainsi que des procédés de la Conférence des parties, l'accord de Paris et autres initiatives mondiales sur le climat. Au niveau régional, le PROE promeut l'ébauche de stratégie sur le Développement résistant dans le Pacifique : Une approche intégrée au changement climatique et à

[3] Par « insulaires », on entend la lagune terrestre et côtière ainsi que les eaux marines du littoral qui englobent la totalité des environnements insulaires ; par « océaniques », on entend les écosystèmes marins qui vont des eaux du littoral insulaire aux limites de la ZEE et aux zones se trouvant au-delà de la juridiction nationale.

[4] Objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique, Protocole de Nagoya de la Convention sur la diversité biologique sur ABS, Cadre pour la conservation de la nature et les zones protégées dans la région, lois nationales et internationales

la gestion des risques de catastrophe (SRDP) afin de guider notre approche collaborative avec les organisations régionales, les donateurs et les Nations Unies pour renforcer la résistance au changement climatique. Améliorer l'accès aux financements liés au changement climatique constitue une priorité importante des membres des îles du Pacifique et le PROE soutiendra ces derniers à travers son rôle d'entité accréditée au Fonds d'adaptation et au Fonds vert pour le climat ainsi que d'autres sources. En tant qu'hôte du Centre Pacifique du changement climatique, le PROE honorera son mandat de coordinateur de l'action du changement climatique dans le Pacifique.

Objectifs

2.1 Renforcer les capacités des membres des îles du Pacifique à diriger, hiérarchiser et gérer l'adaptation au changement climatique, l'atténuation (NDC)[5] et la réduction des risques de catastrophe dans l'accomplissement de leurs objectifs nationaux en matière d'environnement et de développement ainsi que de leurs obligations volontaires et juridiques, conformément aux accords régionaux et internationaux[6].

2.2 Minimiser les multiples pressions sur les écosystèmes des îles du Pacifique vulnérables à travers la mise en œuvre d'approches basées sur les écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique, y compris à l'acidification des océans et à l'élévation du niveau de la mer, soutenir la biodiversité et la prestation de services écosystémiques qui garantissent les moyens de subsistance et le développement durable.

2.3 Améliorer la capacité des services nationaux météorologiques et hydrologiques à prévoir le temps, les alertes précoces, les prévisions à long terme et les services climatiques améliorés afin d'aider les membres à prendre des décisions et de les coordonner à travers le Conseil météorologique du Pacifique.

La création du Conseil météorologique du Pacifique a porté a une augmentation importante du soutien pour les Services météorologiques nationaux depuis 2011. Le PROE accueille également le bureau régional de l'Organisation météorologique mondiale, faisant du Secrétariat un pôle régional pour les services météorologiques. Le soutien du gouvernement japonais, en partenariat avec le Gouvernement de Samoa, afin de créer un Centre du Pacifique pour le changement climatique (PCCC) sur le campus du PROE à Samoa permet à ce dernier d'améliorer encore davantage le soutien météorologique qu'il apporte aux membres.

2.4 Soutenir les membres des îles du Pacifique pour qu'ils puissent accéder et gérer les financements liés au changement climatique ainsi que leurs procédés nationaux d'accréditation[7].

En tant qu'Entité Régionale de Mise en Œuvre pour le Fonds d'adaptation, le Fonds vert pour le climat et à travers d'autres mécanismes de financement, le PROE est en mesure de maximiser l'accès aux et de mobiliser des capitaux afin de lutter contre le changement climatique pour les membres.

[5] Engagements déterminés au niveau national afin de réduire les émissions et gaz à effet de serre (accord de Paris).
[6] Dans le cadre du SRDP, du cadre de Sendai et, pour les états insulaires océaniens, dans le cadre de l'Accord de Paris.
[7] À travers l'Entité Régionale de Mise en Œuvre du PROE pour le Fonds vert pour le climat et le Fonds d'adaptation et également à travers le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres sources.

2.5 Aider les membres des îles du Pacifique à développer des réponses politiques aux problèmes de perte et de dommages, ainsi qu'au changement climatique et aux migrations de populations dues aux catastrophes.

Objectif régional 3. Que les communautés du Pacifique bénéficient d'une meilleur gestion des déchets et lutte contre la pollution

Le PROE est le principal responsable de la coordination régionale et de la mise en œuvre d'actions de gestion des déchets et de contrôle de la pollution et il utilise s'inspire du cadre stratégique de gestion, Pacifique plus propre 2025, pour la coopération et la collaboration régionale. Le PROE encourage une planification stratégique fondée sur des données factuelles au sein des pays afin de développer des stratégies qui font face aux priorités et aux opportunités émergentes à l'échelle locale de manière appropriée. À travers l'aide apportée aux états et territoires insulaires océaniens pour renforcer leur capacités à mettre en œuvre des programmes de gestion des déchets, des produits chimiques et des polluants, le PROE continue de mettre l'accent sur le soutien aux ressources humaines nationales, la coopération technique et une approche d'apprentissage sur le tas pour une autonomie à plus long terme. Le PROE travaille également avec des partenaires clés internationaux et régionaux afin de mieux intégrer les financements durables et les mécanismes de soutien dans les programmes de gestion des déchets, des produits chimiques et de la pollution.

Objectifs

3.1 Minimiser les impacts négatifs des produits chimiques et de tous les déchets sur la santé de l'homme et l'environnement à travers une gestion écologiquement rationnelle de leur cycle de vie, conformément aux cadres internationaux et régionaux convenus, y compris Pacifique plus propre 2025, et réduire de manière significative leur propagation dans l'air, l'eau et le sol.

3.2 Renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la gestion des déchets, notamment des produits chimiques dangereux, des déchets provenant de navires et d'avions, des déchets plastiques marins et des débris marins.

3.3 Récupérer les ressources provenant des déchets et des polluants à travers le compost (récupération des nutriments), le recyclage (récupération des matériaux), la récupération de l'énergie et autres mesures afin de minimiser les déchets et de contribuer au développement économique et social.

3.4 Améliorer le suivi des déchets et de la pollution des environnements récepteurs afin de prendre des décisions éclairées sur les mesures appropriées pour protéger la santé de l'homme ainsi que l'environnement et réduire les dommages environnementaux connexes.

BROUILLON

Objectif régionale 4. Que les habitants et l'environnement du Pacifique bénéficient de la pratique et de l'engagement en faveur de la bonne gouvernance[8]

Le PROE joue un rôle fondamental en aidant les pays à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance environnementale, de développement des politiques, de planification, de suivi et de reporting afin d'obtenir des résultats environnementaux durables et de suivre le rythme du développement social et économique. Cela implique également de renforcer et de soutenir la direction politique sur les problèmes liés à l'environnement dans la région à travers des initiatives telles que le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique, et d'aider les dirigeants ainsi que leurs délégations à sensibiliser les forums internationaux.

Le PROE continue d'apporter un soutien fondamental dans la planification pour la mise en œuvre des exigences et autres cadres favorables de leur accord multilatéral environnemental (AME), le développement de la législation, la formation et le renforcement des capacités pour l'évaluation de l'impact environnemental et l'aménagement du territoire. Cela implique la responsabilité de développer des standards régionaux pour le suivi et le reporting du changement environnemental à l'échelle nationale et régionale.

Objectifs

4.1 Renforcer la planification et la mise en œuvre nationale des systèmes de développement durable
nationaux, notamment à travers l'utilisation de l'EIE, SEA et de l'aménagement du territoire.

4.2 Améliorer les capacités nationales pour une bonne gouvernance environnementale soutenue par une assistance technique pour le développement de politiques et de lois, et afin de soutenir la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux des membres.

4.3 Renforcer la collecte, le suivi et l'analyse des données sur l'environnement aux niveaux national et régional.

4.4 Renforcer l'accès aux mécanismes de financement et utiliser les fonds de manière efficace et efficiente afin de réaliser les interventions nécessaires.

4.5 Renforcer les synergies entre la science, la politique et le savoir traditionnel et local afin de prendre des décisions éclairées.

5. Rôle et orientation du PROE

Le Secrétariat du PROE a un seul rôle au sein de l'architecture régionale défini dans le mandat du PROE : « Promouvoir la coopération dans la région du Pacifique Sud et prêter son concours en vue de protéger et améliorer l'environnement de celle-ci ainsi que pérenniser le développement pour les générations actuelles et futures ». Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétariat s'appuie sur sa

[8] Processus de prise de décision et le processus par lequel les décisions sont mises en œuvre (ou non). Dans un contexte environnemental, cela inclut la mise en œuvre et l'engagement en faveur de conventions internes, une législation, une planification, un suivi et une prise de décision axés sur des informations pertinentes et une consultation participative avec les parties prenantes et autres outils et procédés pertinents.

vaste expérience dans le Pacifique, notamment à travers des relations établies avec des gouvernements et des parties prenantes clés afin d'ajouter de la valeur, de compléter et de renforcer les fonctions de gestion de l'environnement de nos membres. Le PROE vise à :

5.1 Fournir un appui technique et de capacité adapté et de haute qualité aux membres

Le PROE travaillera en collaboration avec et à travers les gouvernements des membres afin de construire, de transférer et de compléter les compétences prioritaires dont les membres ont besoin pour mettre en œuvre leurs priorités environnementales nationales et respecter leurs engagements internationaux. Le Secrétariat recrutera son personnel de manière compétitive et transparente et il s'efforcera de retenir le personnel qualifié.

5.2 Diriger et soutenir la coordination et la représentation

Le PROE utilisera son pouvoir mobilisateur afin d'influencer les négociations et les dialogues régionaux et internationaux au profit des priorités régionales de gestion de l'environnement du Pacifique. Le Secrétariat utilisera son expertise, ses réseaux ainsi que ses partenariats afin de défendre les priorités régionales et internationales auprès des membres.

5.3 Établir des partenariats et des collaborations

Les membres du PROE essaieront, individuellement et à travers le Secrétariat, de renforcer les partenariats existants et d'en forger de nouveaux afin de servir au mieux les besoins en matière d'environnement des communautés du Pacifique. Ce faisant, nous continuerons de collaboration avec d'autres agences CORP afin d'exploiter au mieux les ressources financières, humaines et en capital appliquées aux priorités environnementales des îles du Pacifique et de produire les résultats convenus en matière d'environnement ayant un impact sur ce dernier, le développement durable et le bien-être de nos communautés.

Le Secrétariat prendra la direction de la coordination des partenariats dans les domaines principaux du mandat (changement climatique, développement durable, gestion de l'environnement) et favorisera la collaboration lorsque des éléments environnementaux se trouvent dans des domaines relevant de la responsabilité d'autres agences.

5.4 Fournir des services régionaux et un accès aux ressources

Les ressources et les capacités financières sont généralement limitées dans la région et ne suffisent souvent pas à affronter l'étendue et l'importance des défis à affronter. Le PROE a une position privilégiée pour obtenir des ressources supplémentaires provenant d'autres partenaires et donateurs. Le PROE est également en mesure de mobiliser une expertise et un soutien pratiques à la gestion de projets.

Le Secrétariat œuvrera en tant qu'Entité Régionale de Mise en Œuvre pour les principaux fonds, et en tant qu'intermédiaire avec les partenaires internationaux et les ressources au nom des membres.

BROUILLON

5.5 Faire office de dépôt et de gérant des données, des informations et des connaissances

Le Secrétariat fournira et gérera des dépôts régionaux de données environnementales, de connaissance et d'informations, tel qu'exigé par les membres et pour qu'ils puissent les consulter, notamment à travers des portails sur le site internet du PROE (Portail sur le changement climatique du Pacifique, Portail des zones protégées des îles du Pacifique) et afin de soutenir les stratégies et les plans nationaux en matière d'environnement.

Le PROE est le pôle pacifique pour : les services météorologiques et climatiques ; le Réseau d'adaptation Asie-Pacifique (APAN) ; ainsi que le Commonwealth Pacific node for Climate Change Finance.

6. Buts et objectifs organisationnels du PROE

Les futures orientations indiquées dans ce Plan stratégique exigeront du Secrétariat du PROE qu'il renforce et revoit ses capacités, ses compétences et ses systèmes institutionnels afin de supporter au mieux les membres en fournissant des services plus intégrés, adaptés et rentables aux membres et aux partenaires, et en coordonnant mieux les efforts régionaux.

Le besoin de disposer de financements durables continue de constituer un défi majeur qui requiert une action immédiate. Le PROE aura également besoin d'adopter de nouvelles approches audacieuses vis-à-vis des autres défis importants, notamment la réorganisation structurelle, le renforcement des capacités et la gestion continue du changement afin de tirer parti des nouvelles opportunités et de maximiser les ressources disponibles. Au cours des dix prochaines années, nous nous adapterons, nous répondrons et nous nous développerons afin de garantir la confiance de nos membres, partenaires et parties prenantes.

Objectif organisationnel 1 :

Que le PROE possède des informations, des connaissances et des systèmes de communication qui fournissent la bonne information à la bonne personne au bon moment et ont une influence positive sur le changement organisationnel et environnemental

Le rôle du Secrétariat en tant que centre d'échange d'informations et de connaissances est fondamental pour veiller à ce que les informations techniques et scientifiques essentielles ainsi que les connaissances traditionnelles soient à la portée de nos membres en cas de besoin.

Les communications externes efficaces du PROE et sa représentation sont essentiels pour la protection et la gestion durable des environnements du Pacifique et pour animer les relations avec les partenaires actuels et ceux potentiels.

BROUILLON

Objectifs

1.1 Partager et utiliser les connaissances à travers le développement et la maintenance de systèmes et de procédéss fiables pour la collecte, le stockage et l'accès efficaces aux informations importantes.

1.2 Influencer un changement comportemental positif au sein du PROE et de ses parties prenantes à travers des communications convaincantes, ciblées et intégrées.

1.3 Améliorer la qualité et l'interopérabilité de l'infrastructure technologique des informations et des communications dans la région.

Objectif organisationnel 2 :

Que le PROE possède des processus interdisciplinaires dans son programme et dans l'aide qu'il apporte aux membres pour développer des politiques et des stratégies régionales.

Le Secrétariat du PROE développera et fournira des programmes intégrés. Lorsque nous associons nos disciplines, nos perspectives et nos forces, nous fournissons les meilleurs services possibles aux membres ainsi que le leadership environnemental le plus transformateur dans la région. Les approches du programme intégré fournissent des résultats stratégiques et alignés dans les pays membres et concentrent les ressources à disposition du PROE sur les zones stratégiques de changement.

Objectifs

2.1 Promouvoir les approches de programme intégré afin de relever les défis liés à la gestion de l'environnement.

2.2 Renforcer l'apprentissage et le cadre de reporting des résultats du PROE en intégrant les performances organisationnelles et environnementales.

Objectif organisationnel 3 :

Que le PROE dispose d'une base de financement fiable et durable afin d'atteindre les objectifs environnementaux au profit de la région des îles du Pacifique.

Le Secrétariat du PROE essaiera d'améliorer le rapport coût-efficacité et les rendements, et de mieux intégrer la planification des finances et des programmes afin de conserver la confiance de nos membres, donateurs et partenaires. Nous continuerons de prévoir des freins et des contrepoids qui contribuent à notre crédibilité en tant que première organisation environnementale de la région.

Objectifs

3.1 Gérer les fonds de manière efficace et transparente à travers des systèmes financiers efficaces, ainsi que des systèmes de gestion des risques et d'audit intégrés avec des systèmes de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes.

BROUILLON

3.2 Établir des rapports efficaces, stratégiques et à long terme avec des donateurs nouveaux et existants à travers des communications régulières, et notamment des discussions et des réunions de haut niveau.

3.3 Renforcer les capacités du PROE en tant qu'Entité Régionale de Mise en Œuvre pour le changement climatique et en tant qu'intermédiaire pour les autres mécanismes de subventions environnementales.

Objectif organisationnel 4 :

Que le PROE noue des collaborations et des partenariats productifs.

Le Secrétariat du PROE s'engage à coordonner efficacement les efforts régionaux au sein des zones prioritaires du mandat du PROE et à collaborer avec les autres organisations et partenaires régionaux qui fournissent une expertise et des capacités qui pourraient nous faire défaut. Nous sommes conscients de notre rôle de passerelle pour les partenaires au niveau national et nous continuerons à nouer des partenariats authentiques et productifs qui soutiennent l'avancement des priorités nationales et régionales des membres. Nous améliorerons notre manière de gérer les partenariats, en essayant de les rendre significatifs, mutuellement bénéfiques et tournés vers des résultats positifs en matière d'environnement.

Objectifs :

4.1 Améliorer les partenariats du PROE, y compris le développement de protocoles d'entente mutuellement bénéfiques dont les rôles des deux partenaires sont clairement définis et avec des résultats mesurables qui sont régulièrement suivis.

4.2 Renforcer la réputation du PROE ainsi que sa capacité à diriger des partenariats régionaux productifs qui obtiennent des résultats positifs en matière d'environnement.

Objectif organisationnel 5 :

Que le PROE ait accès à une équipe de personnes possédant les aptitudes, les connaissances et les compétences lui permettant de réaliser sa vision.

Notre personnel constitue notre ressource la plus précieuse. Notre priorité est de continuer à recruter et à garder des personnes compétentes et talentueuses ayant à cœur les meilleurs intérêts du PROE. Le marché du travail international continue à être extrêmement compétitif et la main-d'œuvre devient plus mobile. Avec un marché mondial en constante évolution, nous avons continuellement besoin de renforcer les capacités et les compétences du personnel afin de répondre au changement et aux nouveaux développements ainsi que de continuer à conserver le respect et la confiance de nos membres, partenaires et donateurs. Nous avons également besoin d'adopter de nouvelles approches différentes et rentables qui restent compétitives. Le Secrétariat continuera à garantir à son personnel et ses membres un environnement positif et sain dans lequel travailler.

Objectifs

5.1 Recruter et conserver des personnes qui collaborent grâce à leurs compétences et leurs connaissances à la réalisation efficace du plan stratégique du PROE.

5.2 Renforcer les capacités et les compétences de nos ressources humaines à travers un développement professionnel continu au sein d'une culture professionnellement stimulante du lieu de travail.

5.3 Construire une culture constructive, stimulante et axée sur les résultats où travailler dans une équipe collaborative qui respecte et accorde de la valeur aux autres représente la norme.

7. Principes favorables pour la hiérarchisation

Le PROE opérera selon les principes suivants lors de la réalisation des principales tâches :

7.1 Mandat du PROE pour une meilleure gestion de l'environnement et du développement durable

Le PROE concentrera ses efforts sur les zones liées à la gestion de l'environnement.

7.2 Importance pour les contextes et les priorités régionales et nationales

Le PROE accordera la priorité aux travaux qui soutiennent la mise en œuvre de priorités ou de stratégies nationales, de stratégies et de cadres régionaux ainsi que d'obligations internationales.

7.3 L'expertise technique stratégique en matière d'environnement, l'expérience et les rapports régionaux du PROE ajoutent de la valeur

Le PROE mettra en œuvre les travaux pour lesquels il est mandaté et pour lesquels il possède l'expertise technique nécessaire.

7.4 Retour sur investissement

Le PROE adoptera des approches et poursuivra des travaux qui ont une probabilité élevée d'obtenir des résultats durables et représentent un bon rapport qualité/prix. Il encouragera les pays à en faire de même à travers l'adoption d'analyses coûts/bénéfices et autres approches. Le PROE s'efforcera de garantir la stabilité financière de l'organisation et d'exploiter son financement de base pour attirer de nouvelles ressources supplémentaires.

8. Mise en œuvre et suivi

La mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le reporting du Plan stratégique seront sous la responsabilité du Secrétariat, en collaboration avec les membres. À travers un processus de planification, de mise en œuvre et de reporting structuré et intégré, le PROE garantira un niveau élevé de transparence et de responsabilité tout en soutenant une culture et une pratique de l'évaluation, de la réflexion et de l'amélioration continue. L'approche du PROE à la planification et au suivi est définie dans deux documents clés :

ÉBAUCHE

- Plan de mise en œuvre de la performance
- Cadre de planification des résultats, de reporting des performances et d'apprentissage

8.1 Plan de mise en œuvre de la performance

La mise en œuvre du Plan stratégique sera dirigée par un Plan de mise en œuvre de la performance (PIP) de 2 ans. Le PIP fournira un plan d'action stratégique afin de concrétiser ce plan stratégique. Le PIP sera revu et mis à jour tous les deux ans, en ligne avec calendrier de rencontres du PROE. Le PIP visera à :

- Décrire l'orientation et l'approche des travaux que le PROE réalisera pendant la période de 2 ans pour atteindre les objectifs régionaux et organisationnels.
- Établir des attentes concernant les résultats à atteindre à court terme et les performances du PROE.
- Établir des cibles, des indicateurs et des activités pour les 2 ans du PIP.
- Établir des plans d'action nationaux simples qui décrivent les principales priorités de chaque pays membre qui seront menés à terme pendant ces 2 ans.
- Décrire les principales questions stratégiques, opérationnelles, administratives et autres qui exigent une gestion prudente et volontaire. Les questions à inclure dans le PIP seront fournies par la Troika du PROE, le comité d'audit et la réunion du PROE.

Le PIP sera soumis à examen, mis à jour et rapporté tous les 2 ans (lors de la Conférence du PROE) et servira de base aux programmes de travail et aux budgets annuels plus détaillés.

8.2 Cadre de planification des résultats et de reporting des performances

Le Cadre de planification des résultats et de reporting des performances (Cadre de résultats) décrit la manière dont les résultats seront suivis, rapportés, et comment les enseignements tirés seront identifiés et appliqués. Il soutiendra des processus de planification transparents, efficaces et responsables et fournira un cadre pour comprendre et enquêter sur l'efficacité et l'impact des travaux du PROE - en particulier, il aidera le PROE à comprendre quelles sont les stratégies et les modalités les plus efficaces pour soutenir la durabilité de l'environnement. Le cadre visera à :

- Définir le cycle de planification du PROE en clarifiant les rôles, les responsables et les liens entre les processus de planification et de reporting.
- Définir les principales activités de suivi, d'évaluation et de reporting. Comment le PROE suivra, évaluera et rapportera les progrès réalisés vis-à-vis des buts et des objectifs.
- Décrire l'approche du PROE vis-à-vis de l'apprentissage et de l'amélioration continue.

BROUILLON

Diagramme 2 : Mise en œuvre et suivi du Plan stratégique (10 ans)



Gouvernance

Le nouveau plan stratégique sera régi et suivi par le biais de la Conférence du PROE et périodiquement à par le biais de la troïka du PROE, les Amis du président et le Comité d'audit. La Conférence du PROE se tiendra tous les deux ans. Le rôle de la troïka du PROE et le mécanisme des Amis du président et du Comité d'audit seront renforcés afin de refléter une représentation adéquate des membres.

Domaines stratégiques de changement

Les résultats d'ensemble du plan stratégique seront atteints en réalisant des changements dans chacun des 4 domaines stratégiques de changement :

Standards internationaux et suivi

Les États et territoires insulaires océaniens jouent un rôle important pour aider la communauté internationale à fixer des cibles et des standards. Après les avoir fixés, les membres doivent mettre en œuvre leurs engagements et faire un rapport des progrès réalisés. Apporter un changement stratégique dans ce domaine impliquera d'aider les membres du PROE à :

- Sensibiliser et faire rapport aux forums internationaux
- Mettre en œuvre leurs engagements
- Évaluer les progrès réalisés par rapport aux cibles fixés
- Rapporter leurs engagements devant la communauté internationale

Sensibilisation communautaire/publique et comportement

Changer les perceptions et les pratiques des individus, des communautés, des organisations et des gouvernements est fondamental pour un développement durable et résistant, ainsi que pour des environnements résistants et les modes de vies et les cultures qui en dépendent, au vu des défis environnementaux croissants provenant de notre région et de l'extérieur. Le PROE doit travailler conjointement afin d'apporter les changements nécessaires qui nous aiderons à fournir une base durable pour les générations présentes et futures.

Politiques et cadres juridiques

Les politiques et les cadres juridiques, coutumiers, gouvernementaux ou institutionnels guident et soutiennent les changements dont nous avons besoin pour un avenir durable et résistant.

Capacité institutionnelle

Nos états et territoires océaniens disposent de terres limitées, et d'une faible capacité à gérer les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. Nos institutions nationales et régionales luttent afin de guider les actions des membres pour mettre en œuvre le changement. Renforcer les capacités pour la gestion de l'environnement reste une priorité fondamentale pour notre région.

Diagramme 3 : Représentation schématique du Plan stratégique du PROE

